

**CONSEIL ECONOMIQUE et SOCIAL REGIONAL
NORD - PAS DE CALAIS**

AVIS

**Présenté en Séance Plénière du 26 janvier 2010
par Monsieur Jean Luc CHARLEY.**

- Adopté par 92 voix pour et 1 abstention-

**Le dispositif des Wateringues
du Nord-Pas de Calais :
un dispositif vital pour tout un territoire,
en proie à de vives tensions**

Les wateringues sont un territoire de polders de plus de 100 000 hectares, situé dans les départements du Nord et du Pas de Calais, dans un triangle Calais – Saint Omer – Dunkerque, coïncidant avec le delta de l'Aa.

Si les wateringues restent aujourd'hui encore majoritairement agricoles, les efforts et les techniques déployés par l'Homme au fil des siècles pour la maîtrise de l'eau sur ce territoire situé en grande partie sous le niveau moyen de la mer, ont permis, au cours des dernières décennies et au prix d'une urbanisation non sans conséquence sur l'équilibre général du territoire, le développement d'activités économiques et sociales diverses et l'implantation d'importantes infrastructures et industries.

La région des Wateringues rassemble aujourd'hui 97 communes et 430 000 habitants.

Ces terres sont pourtant potentiellement inondables par le ruissellement continental et par submersion marine. Les conséquences attendues du changement climatique, épisodes météorologiques extrêmes, élévation du niveau de la mer et modification du trait de côte notamment, majorent encore ce risque et menacent à très court terme l'équilibre du dispositif des wateringues.

Le maintien hors d'eau de la population et des activités fait appel à un dispositif complexe de gestion des eaux en fonction de la marée : le système hydraulique d'assèchement des Wateringues.

Le principe de ce dispositif consiste à assainir les terres par des fossés et des canaux (watergangs) qui évacuent l'eau à la mer gravitairement deux fois par jour, à marée basse, ou par le recours à des stations de pompage lorsque les niveaux des eaux ne permettent pas une évacuation gravitaire.

➤ La région des Wateringues se caractérise par :

- 85 000 ha de terres à une altitude inférieure au niveau des plus hautes mers ;
- Un écoulement naturel des eaux à la mer intermittent ;
- Un réseau très dense de canaux et de watergangs ;
- Des contraintes liées aux usages de l'eau et à la préservation des milieux naturels ;
- De nombreux acteurs qui interviennent dans la gestion des écoulements.

➤ Les enjeux propres à la gestion de l'eau dans les wateringues sont :

- l'assèchement de l'ensemble des terres où l'eau ne peut pas toujours s'évacuer gravitairement, pour permettre l'ensemble des activités rurales et urbaines ;
- le maintien d'un niveau d'eau dans la nappe et dans les canaux suffisants à l'alimentation des cultures ;
- le maintien de la vie aquatique et de l'écosystème des zones humides ;
- le maintien d'un niveau propre au développement des activités touristiques
- le maintien dans les canaux navigables et les bassins portuaires de niveaux permettant d'assurer le trafic de navigation ;

A ces enjeux, il convient d'y ajouter :

- le respect des engagements envers les autorités belges sur la gestion de l'eau en provenance ou à destination du réseau hydraulique du bassin de l'Yser et de ses polders.
- Le dispositif d'assèchement des Wateringues repose sur deux acteurs principaux :
 - Les Sections, associations de propriétaires fonciers, qui gèrent le réseau de fossés, de canaux et de stations de pompage.
 - L'Institution Interdépartementale Nord-Pas de Calais des Wateringues (IIW) qui a pour mission de réaliser, d'exploiter et d'entretenir les grands ouvrages d'évacuation des crues à la mer.

Au cours des dernières décennies, l'urbanisation du secteur et l'augmentation des exigences des usagers quant à la qualité de service ont nécessité la mise en place d'équipements nouveaux, complexifiant le dispositif.

Dernièrement, dans un contexte financier difficile, outre l'entretien et la maintenance des infrastructures, d'importants travaux ont dû être envisagés afin de maintenir en état certains grands ouvrages.

Une enveloppe budgétaire a pu être dégagée qui apporte une réponse aux travaux les plus urgents mais qui n'exonère pas les autorités, responsables, acteurs et partenaires d'une réflexion sur l'organisation, le fonctionnement et le financement à long terme du dispositif des Wateringues, dans le contexte du changement climatique.

C'est pour répondre à une situation actuelle toujours difficile mais aussi apporter des éléments de prospective quant à l'avenir de ce territoire régional si particulier que le CESR a souhaité inscrire dans son programme des travaux sur le devenir du dispositif des Wateringues du Nord-Pas de Calais.

Pour mener à bien ces travaux, le CESR a étudié un certain nombre de documents référents ; auditionné ou recueilli l'avis de personnalités, spécialistes et acteurs incontournables du dossier ; participé à des réunions et visites de terrain ; rencontré des usagers, opérateurs et financeurs du dispositif.

Cette démarche de plusieurs mois permet aujourd'hui au CESR de présenter ses préconisations quant à l'appréhension, la prévention et la gestion du risque inondation dans les wateringues ; quant à l'organisation et au fonctionnement du dispositif des wateringues ; quant à l'information des populations concernées et quant au développement durable du territoire.

En préambule, le CESR du Nord-Pas de Calais se félicite de la prise de conscience manifeste des autorités et partenaires quant aux enjeux qui pèsent sur ce territoire et salue leur engagement, au travers d'études, de démarches et d'initiatives diverses, dans ce dossier.

Le CESR retient particulièrement la mise en place de la mission de réflexion et de concertation menée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas de Calais, témoignant d'une démarche volontariste, participative et concertée pour appréhender le dossier et d'un objectif d'aménagement durable du territoire.

Le CESR rappelle que toute réflexion sur le devenir des Wateringues nécessite au préalable d'identifier et de cartographier précisément risques et aléas encourus par les différents secteurs de ce territoire.

Cette étape menée et les résultats reconnus par l'ensemble des autorités et acteurs du dispositif, le CESR préconise :

1- Un Plan de Prévention des Risques à l'échelle régionale.

Le CESR estime que l'appréciation, l'appréhension, la prévention et l'information du risque inondation passent par **l'établissement d'un Plan de prévention des Risques Inondation Interdépartemental**

Ce Plan de Prévention des Risques doit être établi sous la responsabilité du Préfet de région, en concertation étroite avec l'ensemble des partenaires institutionnels.

Le Plan Climat régional s'attachera à intégrer les données établies dans le cadre du PPRII.

2- Une gestion différenciée du territoire.

Le territoire des Wateringues, même s'il peut être considéré dans son entier comme zone inondable, n'est pas homogène et relève de niveaux de risque inondation différents.

Aussi le CESR préconise, notamment dans les documents d'urbanisme, **une gestion différenciée du territoire des wateringues afin de tenir compte des besoins et perspectives de développement des différents secteurs et du niveau du risque encouru sur chacun d'entre eux.**

3- Des mesures de prévention et de gestion des crues reposant sur la limitation de l'artificialisation des sols.

En matière de prévention, le CESR souhaite que la politique d'aménagement et d'urbanisme s'inscrive dans le principe général de la limitation de l'artificialisation des sols, afin de réduire le ruissellement des eaux et donc limiter le recours aux pompes.

Ce principe général doit s'appliquer non seulement au territoire des Wateringues, mais concerner aussi les bassins versants (de l'Aa, de l'Audomarois et de la Deûle, via le canal à grand gabarit....). Ces bassins versants, au titre de la solidarité entre territoires, doivent envisager des mesures d'aménagement et d'urbanisme visant à limiter les phénomènes d'écoulement dans le dispositif des Wateringues.

Le CESR recommande d'ailleurs aux gestionnaires de **s'orienter autant que possible vers des objectifs de gestion stabilisés**, de façon à éviter d'avoir à construire et faire fonctionner de nouvelles installations.

En matière de prévention et de gestion des crues, **le CESR n'exclut pas le recours à des zones d'extension des crues** permettant une inondation maîtrisée sur un certain nombre de terrains identifiés. Ce recours est conditionné à la mise en œuvre d'une démarche préalable de concertation entre les autorités et les propriétaires des terrains envisagés et à la mise en place d'une juste, équitable et acceptée indemnisation des propriétaires et occupants.

4- Le regroupement des acteurs au sein d'une structure régionale unique.

En matière de gouvernance, le CESR se prononce en faveur d'une **structure régionale unique**, sous la responsabilité des élus, rassemblant l'ensemble des partenaires du dispositif.

Conjointe à une réforme du système de taxation, une structure unique favoriserait une harmonisation des pratiques et du niveau de taxation ; garantirait une meilleure représentativité des intervenants, une plus grande cohésion financière entre acteurs et une gestion coordonnée, concertée et pluriannuelle des travaux et des investissements en fonction des ressources, besoins et enjeux.

5- Un financement élargi.

Au vu des interactions entre le territoire des Wateringues et ses territoires voisins, **le CESR estime équitable d'élargir l'assiette géographique de la solidarité financière au périmètre des bassins versants.**

Par ailleurs, l'importante diversification des activités dans les Wateringues ayant entraîné l'apparition de nouveaux usages et usagers, **le CESR estime que, pour assurer durablement et équitablement leur prise en charge, les frais de gestion du système des Wateringues doivent être répartis entre les diverses catégories d'occupants en fonction de l'intérêt qu'ils retirent de cette gestion.**

Le CESR retient l'hypothèse consistant à calculer la taxe des wateringues sur le modèle de la taxe foncière (bâtie et non bâtie).

Le CESR propose pour son recouvrement de l'adosser aux taxes foncières ou d'habitation en prenant exemple sur le mode de recouvrement mis en place pour la redevance télévision.

6- Une information claire des populations quant aux risques encourus.

Le CESR s'inquiète du manque de sensibilisation et d'information des populations du secteur quant aux particularismes, enjeux et fragilités de leur environnement.

Le CESR préconise la mise en place de campagnes d'information grand public sur le dispositif des waterings, le risque d'inondation et la conduite à tenir le cas échéant.

Par leurs prévisions, les services de météorologie nationaux et locaux sont les partenaires indispensables des autorités locales pour l'information des populations en cas de crise.

Par ailleurs, pour assurer une information transparente, **le CESR préconise que soit remis à tout acquéreur ou locataire d'un bien immobilier sur le territoire concerné, un document d'urbanisme portant à sa connaissance et évaluant autant que possible le risque inondation encouru.**

7- Une gestion nécessairement transfrontalière du dossier.

La problématique des territoires de polders concerne d'autres pays européens, au premier rang desquels la Belgique et bien sûr les Pays Bas.

Ces proches pays développent des stratégies diverses de prévention et gestion des crues, ainsi que des approches différenciées de la problématique de l'élévation du niveau de la mer, sur lesquelles il serait particulièrement judicieux d'échanger, tout en tenant compte des particularismes et des traditions locales.

Par ailleurs, étant donné la continuité des territoires et l'importance des échanges hydrauliques entre eux, la gestion de l'eau, qu'elle soit d'origine marine ou continentale, impose une réflexion et des décisions transfrontalières, ne serait-ce que pour gérer les répercussions des décisions des uns sur le système de gestion des eaux des autres.

Le CESR appelle les autorités régionales, nationales et européennes à multiplier les initiatives transfrontalières en faveur d'une plus large concertation, appréciation et coordination du dossier de la gestion des eaux dans ces territoires particuliers, et à inscrire cette réflexion dans le contexte du changement climatique.

Dans le contexte préoccupant du changement climatique...

Les préconisations précédentes s'attachent à apporter des réponses efficaces, rapidement opérationnelles et proportionnées aux problématiques et enjeux actuels des Wateringues et de ses habitants, dans le contexte environnemental présent.

Les perspectives attendues en matière de changement climatique et notamment leurs conséquences sur l'élévation du niveau de la mer ou sur le trait de côte, en majorant encore le risque de submersion marine sur le littoral, **appellent des réponses nationales et internationales spécifiques et d'une toute autre ampleur.**

Inscrite à l'Agenda 21, la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) se définit comme « l'aménagement et l'utilisation durable des zones côtières prenant en considération le développement économique et social lié à la présence de la mer, tout en sauvegardant les équilibres biologiques et écologiques fragiles de la zone côtière et les paysages ».

La mise en œuvre d'une démarche de GIZC repose sur l'engagement, la concertation, la participation de tous les acteurs, la coordination des objectifs, des politiques et des actions, tant sur le plan territorial qu'au niveau décisionnel.

Démarche de développement durable par excellence, la GIZC se présente comme l'un des concepts d'appréhension, de traitement et de management les plus efficaces et aboutis pour intégrer des problématiques liées à la préservation des ressources marines et terrestres, tout en assurant le développement économique des zones côtières.

A ce sujet, **le CESR se montre particulièrement intéressé par l'application du concept de « Gestion Intégrée des Zones Côtières » (GIZC)** pour la connaissance, l'appréciation et la gestion globale des problématiques liées au phénomène du changement climatique.

Le **C**onseil **E**conomique et **S**ocial **R**égional
du Nord-Pas de Calais

Analyser le présent, lancer des débats,
faire émerger des idées, pour éclairer l'avenir.



« Le dispositif des Wateringues en Nord-Pas de Calais : Un dispositif vital pour tout un territoire, en proie à de vives tensions »

Explication de vote des milieux économiques

Les milieux économiques saluent la qualité du travail effectué sur un thème aussi crucial pour la pérennité d'une portion du territoire même de la région.

Nous exprimons notre accord avec tout ce qui peut aller dans le sens d'une meilleure coordination régionale et transfrontalière sur ce thème. Nous attirons toutefois l'attention sur deux points :

- Comment vont s'organiser les relations entre plan de prévention interdépartemental piloté par le préfet de région et instance régionale réunissant les acteurs ? Il faut prendre garde à ne pas multiplier les lieux de décision, et à composer une gouvernance régionale, cohérente, concertée et efficace des Wateringues.
- La question de la coordination transfrontalière nous paraît également très importante : il faudrait que la gouvernance elle-même prévoie une consultation régulière et institutionnalisée des autres autorités en charge des mêmes problématiques de l'autre côté de la frontière.
- Relativement au financement du dispositif, la région des Wateringues comporte des zones où l'activité économique souffre de fragilités, et toute décision d'ordre fiscal doit être soigneusement pesée quant à ses conséquences économiques.
- L'entreprise est le meilleur outil du développement durable, lorsqu'elle est utilisée de façon intelligente. Il faut donc valoriser au maximum l'énergie entrepreneuriale de cette zone, stimuler l'innovation, faciliter l'action des pionniers et des créateurs.
- En allant plus loin, nous devons penser à valoriser les expertises acquises dans la gestion de l'eau. Avec le changement climatique, cette expertise va malheureusement devenir extrêmement précieuse, et concerner de nombreuses régions du globe. Elle doit être intégrée dans une démarche GIZC à portée européenne voire internationale.
- Enfin, nous exprimons notre accord avec la préoccupation, émise dans l'avis, d'informer les parties prenantes et les citoyens..

« Le dispositif des Wateringues en Nord-Pas de Calais : Un dispositif vital pour tout un territoire, en proie à de vives tensions »

Explication de vote du groupe CFDT

Le groupe CFDT considère tout d'abord que le CESR est bien dans son rôle d'anticipation des évolutions prévisibles quand il se saisit, comme c'est le cas aujourd'hui, du devenir d'un territoire particulièrement sensible aux aléas climatiques, devenir qui a aussi des répercussions sur les territoires voisins.

Le dispositif des wateringues est bien dans ce contexte un sujet d'intérêt régional.

Face aux enjeux humains, sociaux, économiques et environnementaux de ce dossier le groupe CFDT souhaite attirer plus particulièrement l'attention sur les points suivants :

- la nécessité d'un Plan Prévisionnel des Risques régional dont la gestion serait confiée à un organisme spécialisé dans les risques industriels et environnementaux
- l'importance de la sensibilisation des habitants aux risques encourus
- la mise en œuvre rapide des préconisations du contrat de rivière de la Hem signé en 2006

Le groupe CFDT estime que la gouvernance du dispositif au sein d'une structure régionale unique doit inclure la totalité des contributeurs financiers.

La CFDT a voté le projet d'avis.



*UNION REGIONALE DES
SYNDICATS*

F O R C E O U V R I E R E
DU NORD ET PAS-DE-CALAIS

20.88.22.13

103, rue Barthélémy Delespaul - B.P. 2023 - 59013 LILLE CEDEX - Tél: 03.20.52.29.67 - Fax :03.

CCP 1822.40 G LILLE

Adresse INTERNET : <http://www.fo-nord.com> – e-mail : fo.nord.pdc@wanadoo.fr

**Explication de vote du Groupe de Concertation FO
Dispositif des Wateringues du Nord – Pas de Calais
Un dispositif vital pour tout un territoire en proie à de vives tensions
Séance Plénière du 26 janvier 2010**

La fragilité de l'équilibre hydraulique est connue depuis plus de 20 ans. Pour autant, la fiabilité des diverses études engagées à ce sujet nécessite d'être vérifiée.

Les enjeux sociaux, économiques et environnementaux sont énormes. Il s'y ajoute un enjeu politique entre les deux départements, entre les pays frontaliers voire sur le plan européen.

Il aura fallu attendre 2007 pour qu'une mission préfectorale agisse, établisse un rapport au demeurant contesté dans ses conclusions et que la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement engage une réelle concertation au travers de quatre groupes de concertation couvrant les problématiques dont le résultat des travaux devrait être connu début 2010.

L'Institution Interdépartementale des Wateringues s'est créée et développée sur des logiques de pouvoirs et surtout par substitution à l'absence de l'Etat, ne serait ce que parce qu'il détient les clés de résolutions techniques et financières qui sont mis en équation.

La dégradation de l'équilibre hydraulique n'est pas le fruit d'une mauvaise gestion par l'Institution mais est bien due à des faits généraux qui dépassent les moyens et les responsabilités des Conseils Généraux et Régional, ce qui n'interdit pas leur investissement et leur implication.

Les constats sont accablants. Les moyens financiers actuels d'intervention de l'Etat soit 3,7 millions d'€ sont notoirement insuffisants même pour couvrir le maintien du dispositif actuel d'évacuation.

Il en découle les mesures à prendre : un diagnostic des phénomènes, une cartographie fiable, un renforcement des dispositifs d'évacuation, une planification de l'entretien, une limitation drastique de l'urbanisation, un plan de financement pluriannuel, une gouvernance améliorée.

Notre Groupe FO votera l'avis.



Séance plénière du CESR du 26 janvier 2010

Le dispositif des waterings du Nord-Pas de Calais : un dispositif vital pour tout un territoire, en proie à de vives tensions.

Explication de vote du groupe UNSA/CFE-CGC

Le CESR du Nord-Pas de Calais s'est saisi du dossier des waterings courant 2008. Cette question est importante pour toute une partie du littoral qui sera fortement menacée par les eaux, si la situation demeure en l'état, car certaines zones se situent déjà actuellement sous le niveau de la mer.

Il existe trois façons pour répondre techniquement à ces préoccupations :

La première façon consiste à agir bien en amont en limitant tous les ruissellements sur l'ensemble des bassins versants.

La seconde en agissant au niveau des waterings proprement dit. L'érosion des bassins versants nécessite entretien et curage réguliers des réseaux. En plus, des bassins d'expansion doivent être sanctuarisés pour stocker les eaux pluviales en cas de crue.

En dernier lieu, agir sur les équipements de protection contre les marées en leur apportant un entretien régulier et en rénovant certains éléments vétustes.

En matière de gouvernance, l'avis préconise une structure régionale unique associant et coordonnant l'ensemble des acteurs. Mais, comme la zone concernée inclut les bassins versants et une partie de la Belgique, le chef de file ne pourrait être que l'Etat, en lien étroit avec l'Union Européenne.

L'Etat a toutes les compétences pour intervenir d'abord comme gestionnaire, puis comme acteur avec l'ensemble de ses services concernés, notamment pour la partie régaliennne, mais aussi comme régulateur.

Mais avec la RGPP et la Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat qui se mettent en place, que restera-t-il des services de l'Etat dans les mois qui viennent ? Aussi, nous nous rallions à la volonté du rapporteur de placer cette gouvernance sous la responsabilité des élus.

Pour conclure, notre groupe UNSA/CFE-CGC souscrit au concept de « Gestion Intégrée des Zones Côtières », véritable outil au service d'un développement durable. Mais ce concept nécessite des moyens techniques et financiers qui vont bien au-delà des capacités infra-régionales abordées aujourd'hui.

**Explication de vote du Groupe de Concertation « Associations »
« Dispositif des Wateringues du Nord – Pas de Calais :
Un dispositif vital pour tout un territoire en proie à de vives
tensions »**

Le dispositif des wateringues est essentiel pour la protection du territoire qu'il couvre. Sans lui, ces territoires seraient noyés de manière permanente ou intermittente. Ce dispositif est très fin, et repose sur plusieurs techniques. La dernière inondation importante date de la seconde guerre mondiale, et sa mémoire s'est estompée pour beaucoup d'habitants. Or le changement climatique va accentuer la pression hydraulique sur ce territoire, à la fois par la montée des eaux des mers, et par la plus grande fréquence d'évènements météorologiques violents, ce qui va réduire la capacité de réponse de certaines des techniques actuelles. Par ailleurs, les risques sont augmentés par l'urbanisation plus importante du territoire. Le travail conduit par le CESR est donc d'actualité, et le groupe des associations en souligne tout l'intérêt et en remercie les auteurs. Il regrette cependant que les VNF n'aient pu être auditionnées.

Le groupe des associations partage pour l'essentiel les analyses et le projet d'avis proposé. Il tient à souligner quelques points majeurs:

- il y a de fortes interférences avec les territoires voisins de la région Nord-Pas-de-Calais, et notamment les bassins versants de plusieurs cours d'eau. Ceci implique une gouvernance et une solidarité financière élargie au niveau régional;
- de même, une coopération avec les territoires voisins belges et néerlandais est indispensable;
- la gouvernance améliorée doit impliquer, au delà des actuels partenaires, tous les acteurs concernés.
- la prise en compte des questions spécifiques aux wateringues mériterait une plus grande attention dans les documents d'orientations ou réglementaires comme les SCOT ou les PLU, pour limiter l'urbanisation et gérer de façon différenciée les territoires couverts.

Le groupe votera l'avis.